



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion du : Mercredi 12 février 2025

Animateur : M. AUVITU.

Présents : MME GOFFAUX, MM. GORIN, LE CAVIL, ELLIBINIAN, DRUART, GUILLAUME (GCSP).
M. WODKOWSKI.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHALLENGE JEAN VERBEKE

Poule B

29676474- PERSONNEL GROUPE METRO / NIKE FC, rencontre du lundi 10 février 2025.

La Commission prend note de l'absence de l'arbitre pour cette rencontre et s'excuse pour ce contretemps.

CHAMPIONNAT SUPPORTERS

29677358 - SUPPORTERS DE LYON / SUPPORTERS DE NICE, du lundi 3 février 2025.

La Commission à la vue des éléments fournis par les **SUPPORTERS DE NICE** et dans la continuité du mail des **SUPPORTERS DE LYON** décide de transmettre le dossier à La Commission Statuts et Règlements.

CHAMPIONNAT LOISIRS SAMEDI

Poule B

29675256 - VEMARS-SAINT-WITZ/USBC, du samedi 8 février 2025.

La Commission à la lecture du rapport de l'Arbitre et des photos fournies, décide de reporter la rencontre le samedi 1^{er} mars, même lieu, même horaire (date impérative).

A charge à l'équipe de **VEMARS-SAINT-WITZ** que le terrain soit tracé et praticable.

Prochaine réunion le mercredi 19 ou jeudi 20 février 2025 en visio.